

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20171013-D\_2017\_10\_13-DE8, place du champ de foire  
Reçu le 19/10/2017 16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_10\_13

L'an deux mille dix sept , le vendredi 13 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Octobre 2017

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Rétrocession de la  
voirie - Lotissement « La Croix  
ronde »**

**Pouvoirs** :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rétrocession de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage public et assainissement) des colotis et propriétaires du lotissement "La Croix Ronde" au profit de la commune de Mouthiers-sur-Boëme.

Les voies du lotissement La Croix Ronde, d'une longueur totale de 360 m, sont achevées et assimilables à de la voirie communale. Les parcelles concernées ont les numérotations cadastrées et surfaces suivantes :

- AB0142 : 7 m<sup>2</sup>,
- AB0143 : 842 m<sup>2</sup>,
- AB0200 : 877 m<sup>2</sup>,
- AB0145 : 203 m<sup>2</sup>, et
- AC0059 : 1398 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

**Vu** la demande formulée par les propriétaires, reçus en mairie le 2 octobre 2014, sollicitant la rétrocession de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage public...);

**Vu** la réception et l'étude des divers plans de récolement et documents des réseaux et ouvrages ;

Entendu et exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AR PREFECTURE **ANNULE** la délibération D\_2016\_10\_8 en date du 14 octobre 2016 ;

016-211602362-20171013-D\_2017  
Recu le 19/10/2017

**DECIDE** de procéder au transfert amiable de propriété pour un montant de 1 €, qui vaut classement dans le domaine public des 360 m de voies privées et rétrocession de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage public) par les colotis et propriétaires du lotissement « La Croix Ronde» ;

- **DIT** que sera imputé à la charge des colotis et des propriétaires du lotissement 'La Croix Ronde' l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 19 OCT. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET

